



COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE BELLECOMBE (73)

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

MARDI 28 JUIN 2022

Participants

Claude VERNIER-FAVRAY – Adjoint au Maire
chargé des Affaires Culturelles

Stéphane ROSSAT-MIGNOD – Responsable
des Services Techniques et du fleurissement de la
Commune

Estelle FAVRAY – Secrétariat Mairie



Intervenant **Jean-Jacques LE BARON**

Paysagiste consultant en espaces verts -
Membre du jury départemental et régional AURA

NOTRE DAME DE BELLECOMBE



L'entrée du village est accueillante et
le décor végétal de bonne qualité.

Le panneau du label est bien
présent, en bon état et récent.

La présence de plantes annuelles sur
ce monument n'est pas nécessaire.

Des plantes vivaces seraient plus
appropriées voire tout simplement
un engazonnement.

La présence d'un fleurissement de
qualité à côté du panneau d'entrée
de village suffit à l'ensemble de ce
site.





Le fleurissement de la mairie est imposant et mérite d'être revu à la baisse. En effet, les récents événements sur le réchauffement climatique et l'utilisation de l'eau doivent nous faire revoir les futurs modèles de fleurissement avec des annuelles. Il faut dorénavant réfléchir à des fleurissements plus pérennes avec des plantes vivaces et des arbustes à fleurs ou à feuillages décoratifs.

Le sorbier malade doit être supprimé et remplacé par une essence similaire ou endémique.



La signalétique présente quelques problèmes de lisibilité sur certains panneaux. Une rénovation doit être envisagée à moyen terme.





L'initiative des sacs à déchets canins est une bonne solution pour diminuer les problèmes posés par ces animaux. Il faut vérifier régulièrement que les boîtes soient correctement garnies de sacs au cours de la journée.

Le label accorde une place importante au mobilier urbain. Celui-ci doit être visible et simple d'utilisation. Ce modèle de corbeille nécessite une information sur son utilité ou envisager un autre modèle plus significatif.



L'office du tourisme n'est pas suffisamment visible. Le fleurissement est suffisant mais sa signalisation absente. Le panneau en bois sur le balcon est totalement effacé (tout noir) et les quelques indications sur la destination de ce bâtiment sont illisibles. L'accueil du public nécessite que ce bâtiment soit mieux mis en valeur.





La signalétique disparaît au profit d'une publicité. Un règlement de la publicité doit pouvoir éviter ces problèmes.
Le bac à fleur, sans intérêt, peut être enlevé.

Le mur de l'église présente une vigne vierge de grand développement. Cette plante va provoquer dans le temps des dégâts de revêtement sur la façade qui nécessiteront des dépenses importantes de réparation.
Supprimer cette vigne vierge.
Remplacer le massif d'annuelles par des vivaces et/ou des arbustes.



Garder ce délaissé de pelouse en l'état, sans désherber la partie minérale pour laisser l'herbe prendre la place des graviers.



La taille des arbustes doit se faire au sécateur et non au taille-haie. Une forme naturelle permet à la plante de mieux résister aux aléas climatiques et diminue les déchets verts. De plus, on retrouve la forme naturelle de la plante bien plus esthétique qu'une boule ou un carré.

La végétalisation de la route principale du village doit être entièrement repensée. Les plantes annuelles doivent être définitivement supprimées au bénéfice de plantations d'arbustes à fleurs de types rosiers nains. Pour ce faire, des bacs sur mesure d'une profondeur de 40 cm minimum doivent être positionnés sur les barrières. Ces plantes pérennes ne nécessitant aucun entretien seront plus en adéquation avec les critères du label, tout en donnant une note colorée à cette rue.



Arracher les juniperus dégradés, les remplacer par des arbustes plus jeunes. Prévoir des feuillus plutôt que des résineux.





Le fleurissement de l'église n'est pas très intéressant. Les bacs sont trop petits et les plantes annuelles manquent de volume.

En classe 1, on peut maintenir ce fleurissement à condition de changer les bacs et de donner plus de volume aux plantes.

Cette petite placette mériterait d'être réappropriée par les habitants ou les visiteurs. Envisager de supprimer les bacs à fleurs inutiles et les remplacer par des bancs amovibles pour le déneigement.



Les marronniers qui entourent le monument aux morts ont subi des tailles mortifères depuis de nombreuses années. Laisser pousser les branches au-dessus du monument de façon à créer une voute arborée apportant de l'ombre à cet endroit très minéral. Remplacer à l'avenir les annuelles par des vivaces.



Enlever les cailloux en périphérie du monument et les remplacer par de la pelouse. Ces éléments minéraux apportent un excédent de chaleur contre lequel il faut désormais lutter. De plus, ils nécessitent un désherbage chronophage et inutile.

Ce jardin pédagogique est l'endroit idéal pour éduquer les enfants à la nature et à son devenir. Profiter de ce lieu pour les inciter à réfléchir au futur de notre planète en plantant des végétaux résistants à la sécheresse et en travaillant sur des plantes pérennes (vivaces, aromatiques, etc.).



De nombreuses communes ont engagé un renouvellement total des surfaces d'évolution des cours d'école. Désormais les îlots de chaleur générés par ces grandes surfaces enrobées sont requalifiés en parcelles de surfaces perméables avec des couleurs plus claires et des revêtements moins sujets au réchauffement. Planter des arbres dans la cour pour apporter de l'ombre. Deux arbres espacés de dix mètres chacun devraient suffire.



Ce bel espace vert doit pouvoir devenir un endroit de calme et de repos avec l'apport de bancs, de tables de pique-nique et d'arbres tiges. Supprimer le jeu de golf obsolète et refaire les pelouses pour y accueillir un public de tout âge. Des plantations d'arbres apporteront l'ombre.

Attention les aires de jeux sont sous la responsabilité de la commune. Leur entretien et les visites de contrôle doivent être suivis et réguliers. Le cahier des charges doit être respecté, notamment la signalétique qui doit être en bon état et lisible.



Cet arbre est condamné en raison des tailles mortifères qu'il a subies. Eviter la taille des arbres. Seules les tailles de sécurité sont nécessaires (branches mortes ou malades), le reste ne doit pas être touché et il ne faut pas travailler sur la charpente.



Le mobilier urbain est en mauvais état. Ces corbeilles doivent être remplacées rapidement par un modèle plus solide et plus récent.

Des arbres ont été abattus. L'abattage d'un arbre nécessite son remplacement rapidement. Commander l'arbre de remplacement avant que l'ancien ne soit au sol et replanter dans les quelques jours qui suivent l'abattage.



L'enfouissement des réseaux doit avoir une ligne budgétaire afin de supprimer ces lignes disgracieuses, en particulier sur ce secteur où la vue imprenable sur les montagnes est de toute beauté.



Lors de la visite, il a été évoqué la construction d'un parcours dit en boucle fermée (pump track). Ces installations sont en totale contradiction avec les futures installations que le réchauffement climatique va imposer. Ces installations apportent du minéral en très grande quantité, des surfaces imperméables et l'absence totale de végétation, notamment des grands arbres générateurs d'ombre.

Ces jeux bruyants et à l'avenir incertain (comme les tennis) ne sont pas la meilleure solution pour une clientèle qui recherche avant tout le calme de la montagne et la contemplation des paysages. Si des jeux de ce style doivent être installés, il faut repenser leur devenir puis leur rôle par rapport aux attentes de la clientèle de la station et des habitants du village.



Refaire le crépi du mur du cimetière en très mauvais état. Envisager de créer des délaissés en coupant des petites bandes dans le goudron le long du mur et semer des plantes vivaces. Au fil du temps, ces plantes garniront le pied de mur.



Un enherbement du cimetière est tout à fait envisageable voire souhaitable. L'enherbement permet avec le temps de gagner en temps d'entretien et de diminuer considérablement les températures dans le cimetière.

L'herbe permet de perméabiliser les allées et évite les ruissellements importants provoqués par les orages.

Les intertombes relèvent du domaine public et doivent donc être entretenues par la commune. La solution consiste à planter des plantes couvre-sol (voir liste en annexe) afin d'éviter un désherbage chronophage.



Le jardin du souvenir doit être agrémenté d'un arbre tige bien orienté qui apportera de l'ombre aux personnes se recueillant sur les bancs.

L'avenir des cimetières passe par une étude de leur expansion future et de leur destination vis-à-vis d'un public nouveau. Les personnes qui iront au cimetière dans les années futures ne seront pas forcément les descendants des défunts. Des dispositions paysagères doivent être mises en place dès à présent pour les accueillir (bancs, arbres, massifs d'arbustes).



Ces arbres abattus doivent être remplacés. (Remplacer systématiquement tout arbre abattu dans les jours qui suivent).

Les abris bus participent au mobilier urbain. Leur entretien ou leur remplacement doivent être étudiés. Réparer cet abri en mauvais état ou le changer.



Généraliser ce type de container sur l'ensemble de la Commune. Leur esthétique, leur intégration et leur facilité d'usage doivent conduire à les utiliser sur l'ensemble de la commune.





Surveiller les publicités sauvages.
Le personnel doit être réactif et doit supprimer toute publicité non autorisée par le règlement de publicité.

Les dégradations en général et les tags en particulier doivent être supprimés dès que possible.

Ce bâtiment Edf ne dépend pas de la commune mais une action des élus devrait pouvoir obtenir de cette entreprise la suppression de ces dégâts inesthétiques qui donnent une mauvaise image de la commune.

Une dégradation ignorée amène inévitablement une autre dégradation, les tags en sont la meilleure illustration.



Ce fleurissement est quasiment invisible. L'utilisation de vivaces retombantes à feuillage clair serait plus judicieuse.



Les publicités sont utiles mais ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Un règlement de publicité doit pouvoir recadrer ces pratiques en limitant et en imposant une quantité de publicité par commerce.

Cette cabine qui accueille des livres en libre-service est une belle initiative. Cependant son usage ne semble pas suffisamment clair, puisqu'elle sert accessoirement de poubelle. Une meilleure communication autour de la cabine, une explication de son usage et un « rajeunissement » de son aspect extérieur devrait améliorer la situation.

Planter 2 arbres tiges autour de la cabine à livres.



Envisager la plantation d'arbres aux abords de ce jeu de boules (patinoire l'hiver) afin d'apporter de l'ombre et casser visuellement cette surface minérale. Envisager la couverture du jeu de boules avec une charpente bois.





Le fleurissement de la mairie reste essentiel mais doit être repensé. Cette bande engazonnée très agréable doit être plantée de vivaces et d'arbustes pour varier les choix esthétiques.

Supprimer la buse en béton remplie de fleurs à cet endroit qui n'apporte aucun intérêt esthétique particulier à cet endroit.



La communication et l'information municipales sont des outils qui doivent être utilisés à bon escient et surtout dans des conditions accessibles au public. Ce panneau lumineux posé à cet endroit est illisible de la route et certainement ignoré du public à pied. Ces panneaux à affichage lumineux vont à l'encontre des décisions qui doivent être prises pour diminuer notre impact énergétique et diminuer notre consommation d'énergie. Une réflexion doit être engagée sur la pertinence de l'efficacité de ce panneau ainsi que sur sa dépense électrique.



Supprimer ce fleurissement inutile qui met en valeur les poubelles.
Diminuer l'utilisation des plantes annuelles.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

Les critères du label ne concernent pas uniquement le fleurissement, qui correspond à 25 % de la note globale.

Les critères du label s'appuient désormais sur la qualité de vie des habitants et des visiteurs.

La politique de la ville doit se tourner en priorité sur le bien-être de sa population permanente qui utilise, tout au long de l'année, les installations et participe à la vie du village.

Le tourisme a une place importante et doit être pris en compte dans les aménagements. En revanche, il ne faut pas suivre des modes éphémères qui risquent par leurs installations parfois artificielles de dégrader durablement un paysage de montagne riche et précieux.

Lors d'un prochain passage du jury régional (pour le contrôle de la deuxième fleur ou lors de la candidature éventuelle pour une troisième fleur), il est impératif de présenter un village qui respecte son identité et qui ne cède pas à toutes ces modes.

PLAN DE CIRCULATION - STATIONNEMENT :

Un plan de circulation et de stationnement doit être étudié rapidement.

Les parkings sont nécessaires certes mais une réflexion importante sur leur intérêt est à étudier.

On doit pouvoir accompagner les automobilistes sans pour autant créer des places de stationnement sans discernement et sans études d'impact sur l'environnement immédiat.

Il faut garder à l'esprit que ces parkings, souvent en surfaces imperméables, sont des îlots de chaleur en puissance.

TAILLE :

Les arbres demandent une place minimale pour pouvoir se développer normalement.

Ils nécessitent un volume de terre et d'espace aérien suffisant pour ne pas se retrouver dans des situations de stress qui les font dépérir dans les premières années qui suivent leur plantation.

Pour chaque plantation d'arbres ou d'arbustes, il

faut penser à la taille qu'il aura à l'âge adulte. Ceci détermine les distances de plantations pour chaque espèce.

Les tailles en boules ou en carrés font perdre toute harmonie dans les plantations. Il faut avoir à l'esprit que pour chaque espèce de plantes, correspond une forme de taille. Tout tailler de la même façon détruit cette naturalité de la plante. Les plantations en surnombre d'arbustes dans de nombreux massifs de la commune entraînent un entretien bâclé et un dépérissement de certains végétaux mal plantés ou pas à leur place.

L'élagage des arbres n'est pas utile en soi. Si des tailles doivent être faites sur des arbres adultes, celles-ci ne doivent concerner que les charpentières malades ou dangereuses.

Ne pas tailler les arbres trop sévèrement pour éviter les attaques de parasites ou les maladies. Plus l'arbre est vieux moins on le taille (sauf danger avéré).

Les tailles répétées et sévères augmentent le volume de déchets verts.

Un inventaire des arbres des espaces verts communaux doit être mis en place.

MOBILIER URBAIN :

L'apport de mobilier urbain harmonisé et en bon état devra donner ce confort supplémentaire et incitera les gens à se déplacer à pied ou à vélo (appelés déplacements doux).

Ces déplacements doux sont à privilégier en développant des infrastructures plus adaptées à ces usages (voies cyclables et piétonnes, parc de stationnement pour vélos).

Le choix du mobilier urbain est important de façon à respecter une certaine harmonie sur l'ensemble de la commune. Un même modèle de banc, de corbeille, de barrière ou de potelet doit être la norme.

LE FLEURISSEMENT :

Dans les années à venir, le fleurissement d'annuelles doit diminuer voire disparaître ; on réserve les plantations d'annuelles à la classe 1 du plan de gestion différenciée.

Il faut absolument compenser ce fleurissement d'annuelles par des vivaces étalées sur les saisons. L'utilisation de bulbes de printemps et d'été est à étudier. Les arbustes à fleurs ne sont pas assez présents sur les espaces verts. Les adventices doivent être supprimées rapidement et le paillage regarni de façon régulière (10 cm d'épaisseur).

Réserver les plantations d'annuelles aux secteurs les plus fréquentés (classe 1 du plan de gestion différenciée, mairie, office du tourisme et entrées de village).

Les réfections régulières et pluriannuelles des gazons (tous les quatre ans en classe 1) sont aussi à prévoir. Les tontes doivent être faites à 5 cm minimum de hauteur sur l'ensemble de la commune.

ECLAIRAGE :

Les éclairages à Led participent efficacement à la diminution de la consommation d'énergie, mais cela ne doit pas faire oublier que cette pollution nocturne perturbe la biodiversité et que la solution de l'extinction une partie de la nuit favorise un bon équilibre de la vie des animaux nocturnes.

Le label demande que toute modification de site (urbanisation, construction, modification de voirie, etc.) doit contenir un volet paysager qui doit être validé par le responsable du service des espaces verts et/ou la commission environnement.

Ceci pour éviter les déconvenues et avoir une approche plus réaliste des problématiques liées aux espaces verts (éclairage, arrosage, entretien, accès des véhicules de services, etc.).

Il est essentiel de bien lire le paysage qui nous entoure avant toute réalisation.

Un regard large, lointain et vaste du paysage doit précéder chaque décision, même pour le plus petit massif de fleurs. La lecture du paysage est l'essentiel du travail. Elle évite de faire un fleurissement qui, avec le temps, devient encombrant ou inapproprié.

Pour le contrôle de la deuxième fleur, il est nécessaire de se concentrer sur l'entretien des massifs, des arbres, la suppression des arbres morts ou malades et de travailler sur des projets de renaturation des

îlots de chaleur, en présentant des projets qui vont dans ce sens.

Soigner le mobilier urbain.

Limiter le minéral sur l'ensemble de la commune, faire un plan de gestion différenciée, un inventaire des arbres de la commune, un inventaire de la faune et de la flore pour les zones protégées, puis diminuer les quantités de plantes annuelles.

Suite à l'été caniculaire de 2022, il faut diminuer les plantations de plantes annuelles.

Les raisons sont simples, les décrets préfectoraux sécheresse vont devenir la norme. Ceci va impliquer que les arrosages de confort vont être interdits et très tôt dans la saison, avril mai pour certains départements.

Le budget communal accordé au fleurissement en annuelles est souvent très élevé.

Comment justifier de telles sommes si l'on arrache les annuelles un mois après leur plantation.

Aussi il convient dès à présent de réfléchir à l'opportunité de ces plantations.

Leur diminution voire leur suppression sont à étudier.

Le recherche d'un nouveau fleurissement doit se faire aujourd'hui avec des plantes pérennes (vivaces, arbustes) et surtout résistantes aux futures canicules attendues.

Le paillage de tous les massifs doit être fait (10 cm de matériaux minimum).

Les plantations de ligneux doivent tenir compte

de la plante adulte pour éviter les tailles. Arrêter les élagages de confort ou esthétiques, conserver uniquement les tailles des grands arbres pour la sécurité (branches mortes ou malades).

Le taille-haie doit être utilisé uniquement pour les haies. Dans les massifs ou en isolé, les tailles naturelles au sécateur doivent devenir la norme.

La priorité pour les années à venir est la plantation d'arbres. La recherche de l'ombre va devenir un enjeu de confort et de qualité de vie. Une ville qui se voudra accueillante devra offrir à sa population et à ses visiteurs des zones ombragées et fraîches.

Notre Dame de Bellecombe est un charmant village de montagne qui ne doit pas perdre son âme en aménagements onéreux voire inutiles pour suivre des modes qui ne dureront pas. La population a un rôle à jouer pour sa qualité de vie et à la condition que les élus prennent en compte leur désirs et leurs demandes.

Se focaliser sur le tout ski en priorisant les installations sur ce sport élimine une partie des projets qui pourraient améliorer la vie des résidents permanents (aire de jeux, cour d'école à rénover, mobilier urbain dégradé, réaménagement du cimetière, etc.).

La qualité de vie illustrée par le label du CNWF est un objectif facile à atteindre avec une volonté politique forte tournée vers ses habitants.

Jean-Jacques Le Baron

Paysagiste conseil/ Consultant Espaces-verts/
Formateur

ANNEXES

PLANTES VIVACES COUVRE-SOL POUR INTERTOMBES :

- *Aegopodium podagraria*
- *Alyssum saxatile*
- *Arenaria montana*
- *Aster alpinus*
- *Aubriete*
- *Campanula carpatica*
- *Campanula muralis*
- *Campanula poscharskyana*
- *Cerastium tomentosum*
- *Chamaemelum nobile*
- *Dianthus deltoïdes*
- *Festuca valesiaca*
- *Géranium sanguineum*
- *Helianthemum* «Bronzeteppich»
- *Heuchera*
- *Hosta*
- *Iberis sempervirens*
- *Lamium maculatum*
- *Leontopodium alpinum*
- *Ophiopogon planiscapus*
- *Pachysandra terminalis*
- *Papaver nudicaule*
- *Phlox douglasii*
- *Phlox stolonifera*
- *Phlox subulata*
- *Phuopsis stylosa*
- *Thymus pseudolanuginosus*
- *Vinca major*
- *Vinca minor*

